

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'INFORMATION & DU TOURISME

Portant nomination du 2è Co-gérant de
la Société Dahoméenne Cinématographique
(S O D A C I)

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 17 Juillet 1968, approuvé par le référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le decret n°230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le decret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le decret n°41/PR-SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le decret n°551/PR-SGG du 26 Décembre 1963 portant création d'une société à responsabilité limitée dénommée Société Dahoméenne Cinématographique ;
- VU les Statuts de la Société Dahoméenne Cinématographique notamment en leurs articles 11 et 12 ;
- VU le decret n°427/PR/HCI du 14 Novembre 1966 portant nomination de M. Noël Sossouvi MENSAH, Administrateur de 2è classe 3è échelon en qualité de 2è Co-gérant de la Société Dahoméenne Cinématographique ;
- SUR proposition du Ministere de l'Information et du Tourisme
Le Conseil des Ministres entendu ;

LE C R E T E
-----oOo-----

ARTICLE 1er. - Est et demeure abrogé l'article 2 du décret n°427/PR/HCI du 14 Novembre 1966 portant nomination de M. Noël Sossouvi MENSAH en qualité de 2è Co-gérant de la Société Dahoméenne Cinématographique.

ARTICLE 2. - Monsieur COMLAN Ahlinvi Pierre, Administrateur, Directeur du Tourisme et Conseiller Technique au Ministère de l'Information et du Tourisme est nommé 2è Co-gérant de la Société Dahoméenne Cinématographique ;

ARTICLE 3. - Le présent decret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement
Le Ministere de l'Economie et des Finances

FAIT à COTONOU, le 2 Novembre 1968

Emile-Derlin ZINSOU

Stanislas Yédomon KPOGNON

Le Ministere de l'Information & du Tourisme

U. NICOUE
AMPLIATIONS

PR 4 - MIT 4 - Ministères 10 - CS 6 - IAA 1
SGG 4 - DGI-ADP-Radio 6 - SODACI 4 - Banques 6
Intéressé 1 - Gde Chanc. 1 - DB-DC-CF 3 -
Trésor 4 - DPE - Dtion Stat 1